Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_142_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Albret Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 4 NOVEMBRE 2026

15- Objet : URBA - ZAC AGRINOVE - MODIFICATION DU PERIMETRE
N° Ordre : DE-142-2026
Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président
Nomenclature : 2.1.2 Documents d'urbanisme - plu

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTÉ était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Montgaillard-en-Albret, après convocation régulière du Président du 28 octobre 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (49) :
Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mmes Valérie TONIN, Aurélia BONA et M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS
Calignac : Mme Stéphanie DAVID
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Joannie CARRERE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE
Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE
Lavardac : Mmes Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO
Moncaut : Mme Danièle RUFINO
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Patrick FERRI
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Najet EL KHAIRI et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. François DUPRAT
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (4) :
Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI, Mme Evelyne CASEROTTO à Daniel ESSERTEL, Mme Marie-Ange PRADO à M. Manuel VICENTE, Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ

Membres absents excusés (1) :
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Secrétaire de séance : Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_142_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 49	Votants : 52 (déport de M. Hugues David)
Absents : 5	- Dont « pour » : 52
- Dont suppléés : 1	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 4	- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu les statuts d'Albret Communauté ;
Vu la compétence Aménagement de l'espace – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
Vu la commission urbanisme du 02 juin 2026, au cours de laquelle ce sujet a été présenté ;
Vu la délibération n°DE-055-2023 du 24 mai 2023 approuvant la création de la Zone d'Aménagement Concerté Agrinove ;
Vu la délibération n°DE-066-2024 du 25 septembre 2024 approuvant le PLUi de l'Albret ;
Vu la délibération n°DE-068-2024 du 25 septembre 2024 approuvant le cahier des charges et de cession ou de location des terrains de la Zone d'Aménagement Concerté Agrinove ;
Vu la délibération n°2026-12 du 16 juin 2026 du SMEDEN sollicitant la modification du périmètre de la ZAC ;
Vu le déport exercé par Hugues David, personnellement concerné par cette délibération.

Il convient d'adapter le périmètre de la ZAC Agrinove à la réalité des besoins actuels en le réduisant et en excluant les parcelles dont l'utilité n'est pas avérée pour le développement de la zone d'activités et en incluant une autre.

Précisément, la modification envisagée consiste à retirer du périmètre de la zone d'aménagement concerté, les parcelles AV242 - AV83 p2 - AV83 p3 - AV83 p4 - AV226 - AV265 -AV262 - AV123 pour une superficie totale de 6210 m² et d'ajouter la parcelle AV281 dans le périmètre d'une superficie de 361m². Soit une réduction du périmètre de 5849 m² sur une superficie totale de 19,77 ha.

Les objectifs initiaux de la zone d'aménagement concerté demeurent inchangés et les terrains maintenus dans son périmètre permettent de poursuivre la réalisation de l'opération conformément aux principes d'aménagement initialement définis.

En effet, la réduction envisagée n'entraîne pas de remise en cause substantielle du programme de constructions, des équipements publics, des conditions de desserte ou des équilibres économiques de l'opération, sous réserve des vérifications effectuées au regard des pièces du dossier.

La modification envisagée n'entraine pas la remise en cause de la vocation économique de la zone, de ses équipements et de ses accès ; en conséquence, la procédure de modification peut être mise en œuvre par une simple délibération motivée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Considérant l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **De modifier** le périmètre de la ZAC en :

- **Excluant** les parcelles AV242 - AV83 p2 - AV83 p3 - AV83 p4 - AV226 - AV265 - AV262 - AV123 du périmètre de la ZAC Agrinove ;
- **Ajoutant** la parcelle AV281 dans le périmètre de la ZAC Agrinove ;

Accusé de réception en préfecture
047-200068948-20261104-DE_142_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

► **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Lacombe,
Secrétaire de séance



Publication le : - 6 NOV. 2026